



## Dr. Sylvie Thénault: «J'ai toujours beaucoup de mal à admettre l'idée que beaucoup de Français ignoraient ce qu'il se passait en Algérie pendant la guerre»

Par [Dr. Sylvie Thénault](#) et [Mohsen Abdelmoumen](#)

Mondialisation.ca, 18 novembre 2019

[Algérie Résistance](#) 11 janvier 2019

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#)

*Mohsen Abdelmoumen* : Votre parcours universitaire, que ce soit votre master, votre thèse de doctorat et votre habilitation en tant que chercheuse, est centré sur la guerre d'indépendance de l'Algérie. D'où vient votre intérêt pour l'histoire de l'Algérie ?

\*Dr. Sylvie Thénault : Je n'ai aucun rapport personnel avec l'Algérie. Mon intérêt est venu du mouvement antiraciste de la fin des années 1980 en France. J'étais alors lycéenne et le combat contre le Front National, qui commençait alors à s'implanter dans la vie politique française, trouvait des arguments dans l'histoire de la guerre d'indépendance algérienne. Ainsi, on rappelait que Jean-Marie Le Pen avait été lieutenant en Algérie et qu'il y avait torturé. On parlait aussi du 17 octobre 1961, comme preuve du caractère meurtrier du racisme. L'idée globale était que, pour que les enfants d'immigrés trouvent pleinement leur place dans la société française, il fallait panser les plaies du passé. Donc il fallait en parler et surtout parler de ses aspects les plus sombres.

Vous avez cosigné avec plusieurs auteurs un livre traitant de la guerre d'Algérie vécue en métropole : *La France en guerre 1954-1962: expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*. Quel a été, d'après vous, l'impact réel de la guerre d'Algérie en métropole ?

C'est un impact très important, d'abord, au plan quantitatif. Même si on ne peut pas faire des évaluations précises, il faut bien avoir en tête que plus d'un million de jeunes hommes ont été appelés à faire la guerre en Algérie. Ils venaient de toute la France et de toutes les couches de la société française, y compris des zones rurales dans lesquelles la colonisation était un fait peu connu. À travers ces hommes, leurs traumatismes, leurs blessures, leurs morts parfois, ce sont des centaines de milliers de familles et de proches (fiancées, voisins, amis...) qui ont été touchés par la guerre. Même quand le silence s'est imposé au retour des soldats, ce silence a été une source d'interrogations. Celles-ci ont pu se perpétuer dans les générations suivantes, jusqu'à nos jours. Il y a également les immigrés d'Algérie qui ont vécu la guerre sur le sol français : la lutte menée par la Fédération de France du FLN, celle menée aussi par le Mouvement national algérien (MNA), leurs rivalités allant jusqu'à l'affrontement armé. Ils ont aussi vécu une pression policière redoublée - une pression ordinaire pesant sur les immigrés soumis au contrôle au faciès, notamment, accentuée par la lutte contre le nationalisme algérien qui s'est traduite par de véritables rafles, des

perquisitions dans les meublés et les bidonvilles, des violences... Pour clore ce tour d'horizon, il faut ajouter les Français d'Algérie rapatriés à la fin de la guerre et les harkis. Toutes ces catégories d'acteurs de la guerre forment un contingent d'individus se comptant en millions, des gens qui ont vécu la guerre parfois en Algérie, parfois en métropole mais qui tous l'ont vécue et l'ont en mémoire. Leurs descendants peuvent en avoir hérité même si tous ne se sont pas approprié le vécu de leurs parents ou grands-parents.

La guerre a aussi un très fort impact politique avec les organisations et partis engagés contre la guerre ou bien, au contraire, dans la défense de l'Algérie française. La guerre a été ainsi à l'origine de crises multiples, comme celle qui a conduit au changement de république. Nous vivons toujours sous la Ve République qui est née en 1958, dans le contexte des tensions autour de la guerre en Algérie.

Ne pensez-vous pas que la prise de conscience de l'opinion publique française, notamment avec le massacre du 17 octobre 1961 et celui de la station de métro Charonne, a donné un coup d'arrêt à la guerre ?

Ce serait excessif à mon sens de dire que ces événements ont été la cause de la fin de la guerre. Les négociations entre le gouvernement français et le GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) avaient commencé en 1960 et, malgré plusieurs échecs, elles avançaient. En septembre 1961, en particulier, le général de Gaulle avait fini par admettre le caractère algérien du Sahara (alors qu'il avait tenté jusque-là de le soustraire à la souveraineté algérienne pour le conserver dans le giron français). Cela a constitué une étape décisive dans la reprise des négociations.

Cependant, il est indéniable que l'automne 1961 et l'hiver qui a suivi ont été vécus en métropole comme une période de quasi guerre civile, entre ceux qui voulaient voir aboutir le processus d'indépendance et ceux qui voulaient l'en empêcher. Il ne faut pas oublier qu'il y avait alors des attentats de l'OAS en métropole. Donc, oui, c'est tout de même un moment d'intensification des oppositions et des violences qui rend urgent la fin de la guerre.

*Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale: Camps, internements, assignations à résidence* est un livre très important, comme l'ensemble de vos ouvrages. Ce livre parle de l'internement des Algériens qui a toujours existé et qui n'est pas limité à des périodes d'insurrection. Vous démontrez que l'internement a été pratiqué systématiquement par la France coloniale depuis l'indigénat. D'après vous, pourquoi la France coloniale avait-elle besoin de cette politique permanente d'internement ?

La réponse me semble assez simple : les autorités coloniales avaient besoin de cet outil de répression expéditif (rappelons qu'il s'agit d'une simple décision de l'administration, pas d'une mesure découlant d'une procédure judiciaire avec instruction, défense, débats contradictoires) en raison des résistances qu'elles rencontraient au quotidien dans les villages. Avant que la résistance à la colonisation ne prenne la forme de mouvements politiques organisés (dans l'entre-deux-guerres), les résistances s'exprimaient dans des actes de la vie ordinaire : refuser de payer ses impôts ou rechigner à les payer ; incendier la récolte du colon ou les forêts soumises à un code forestier nouveau interdisant les usages qui en étaient faits auparavant ; partir en pèlerinage à La Mecque lorsque celui-ci était interdit ou sans respecter le règlement très restrictif qui le régissait etc. L'internement - c'est-à-dire l'assignation à résidence ou la détention sans procès dans un pénitencier - a ainsi surtout été pratiqué avant la Première Guerre mondiale. Ensuite, lorsque des mouvements politiques organisés ont porté des revendications multiples (indépendance,

liberté du culte musulman, enseignement de la langue arabe), leur répression a nécessité d'autres armes (interdiction, procès).

Certains maréchaux français, comme Bugeaud et Cavaignac, se vantaient d'avoir massacré en masse le peuple Algérien à travers notamment les enfumades. Comment expliquez-vous les massacres auxquels se sont livrés ces maréchaux de France en Algérie ? N'y avait-il pas une politique préméditée de vider les terres de ses habitants en massacrant les populations autochtones ?

Je connais beaucoup moins bien la guerre de conquête et ses acteurs que la guerre d'indépendance algérienne. J'aurais tendance à dire que les massacres sont la réponse à une résistance impliquant la population dans son ensemble ou, pour le dire autrement, qu'ils sont la conséquence d'un type de guerre : une guerre dans laquelle la frontière entre combattants et civils est brouillée, tant le soutien de ceux qui ne combattent pas les armes à la main est crucial pour ceux qui portent les armes. Aussi massacrer les Algériens et les Algériennes revient à priver l'ennemi de ressources indispensables. J'ai le souvenir d'avoir lu des instructions de Bugeaud, fondées sur son expérience de la répression de la résistance catalane à l'occupation napoléonienne. Il transposait cette expérience à l'Algérie au motif que, dans un cas comme dans l'autre, il s'agissait d'une guerre de partisans. Il a aussi fait la comparaison entre les razzias et le siège de villes dans les guerres européennes : il expliquait que, dans un cas comme dans l'autre, il s'agissait d'affamer l'ennemi pour le conduire à la reddition. Je pense donc moins à une politique préméditée qu'à une façon de combattre une résistance massive et profonde. Il faut aussi prendre en compte que, pendant longtemps, la politique française à l'égard de l'Algérie n'est pas fixée : il y a un long débat sur l'intérêt d'une occupation étendue à l'ensemble du territoire. On étudie l'hypothèse d'une occupation restreinte encore dans les années 1840. Bien sûr, Bugeaud n'en est pas partisan.

Vous avez écrit *Algérie : des événements à la guerre: idées reçues sur la guerre d'indépendance*. Pourquoi les blessures de la guerre d'Algérie sont-elles toujours présentes dans la mémoire collective française ?

Pour toutes les raisons que j'ai précédemment développées sur l'impact de la guerre en métropole. C'est une guerre qui a touché de très nombreux habitants de la métropole, Français ou non, et qui touche encore potentiellement leurs familles. Elle a aussi été une source de divisions, de tensions, de crises politiques profondes.

Vous avez fait un travail remarquable en vous basant sur les archives de l'Armée de terre et du ministère de la Justice, jusque là inaccessibles, et vous avez écrit *Une drôle de justice : Les magistrats dans la guerre d'Algérie*. À la lecture de ce livre très intéressant, peut-on dire que lors de la guerre d'Algérie, la justice française a connu l'une des pages les plus sombres de son histoire ? Dans cette période, le pouvoir judiciaire ne s'est-il pas soumis totalement au pouvoir exécutif ?

Oui bien sûr, on peut parler de « pages sombres ». Il faut les replacer dans leur contexte : la magistrature de l'époque n'est pas celle d'aujourd'hui. La subordination au politique était plus ordinaire. Ainsi, le Syndicat de la magistrature n'a été créé qu'en 1968. Cette création, d'ailleurs, s'est faite en référence à l'attitude des magistrats pendant la guerre qui venait tout juste d'avoir lieu : elle a été argumentée par la nécessité d'émanciper les magistrats du pouvoir politique, de leur offrir un outil d'indépendance. J'ajoute que l'ancêtre de l'École nationale de la magistrature, le Centre national des Études judiciaires (CNEJ), qui a

beaucoup contribué à l'indépendance de la Justice, a été créé en 1958. Il a fallu du temps pour que cette formation nouvelle des magistrats, combinée à un nouveau recrutement, produise ses effets concrets.

Pendant que la guerre se déroulait en Algérie, beaucoup de Français ignoraient tout de ce qu'il se passait. Selon vous, comment se fait-il que le peuple français n'a été informé que tardivement de la guerre qui se déroulait en Algérie et qui les concernait directement ? Comment expliquez-vous le déni des pouvoirs politiques successifs qui ont qualifié la guerre d'Algérie « d'évènements » ?

J'ai toujours beaucoup de mal à admettre l'idée que beaucoup de Français ignoraient ce qu'il se passait en Algérie pendant la guerre. La guerre et ses violences étaient présentes non seulement dans la grande presse nationale siégeant à Paris, mais également dans la presse régionale qui était beaucoup lue à l'époque. L'étude de l'histoire politique de la France à l'époque démontre également que la question de la guerre en Algérie, celle de l'indépendance de l'Algérie ou au contraire de son maintien sous la tutelle française, sont des questions très débattues. Je ne pense donc pas qu'ils ignoraient tout de ce qu'il passait mais que cette guerre était pour certains un événement qui se produisait parmi d'autres évolutions, assez loin de leur quotidien. Et donc leur attention se focalisait sur d'autres questions d'actualité (crise de Budapest, construction européenne, inflation et nouveau franc, par exemple). Quant au déni des pouvoirs politiques refusant de parler de guerre, il ne me semble pas très difficile à expliquer : officiellement, l'Algérie était constituée de départements français. Y reconnaître l'état de guerre ouvrait la voie à la reconnaissance du fait que l'Algérie formait bien une entité détachée de la France, une autre nation. C'est pourquoi, d'ailleurs, ce sont des législations d'exception (état d'urgence, pouvoirs spéciaux) qui ont encadré la guerre et pas les conventions de Genève existant alors.

Selon vous, historienne avertie et brillante chercheuse, quels sont les grands enseignements à retenir de cette période sombre de l'histoire de France, à savoir la colonisation de l'Algérie, l'arbitraire et les injustices dont les Algériens ont tant souffert ?

Vaste question ! Il appartient, je crois, à chacun de s'informer et de voir ce qu'il pense important d'en tirer comme enseignement pour lui-même ou pour l'ensemble de la société. De mon point de vue d'historienne, j'ai envie de conclure sur la nécessité de la connaissance et de la mise en débat du passé. Toute société doit apprendre son histoire, la connaître et l'examiner de façon critique. C'est la condition même de la démocratie et certainement même l'un des meilleurs exercices de l'éducation à la citoyenneté.

Interview réalisée par Mohsen Abdelmoumen

\*Qui est le Dr. Sylvie Thénault ?

Sylvie Thénault est une historienne française, directrice de recherche au CNRS, spécialiste de la guerre d'indépendance en Algérie. Elle est membre du Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle. Ses travaux portent sur le droit et la répression légale pendant la guerre d'indépendance algérienne.

Sa maîtrise d'histoire en 1991 portait sur *La Manifestation des Algériens à Paris le 17 octobre 1961 et sa répression*, et son travail de thèse en 1999 traitait de *La Justice dans la guerre d'Algérie*. L'ouvrage présenté dans le cadre de son habilitation à diriger des recherches était consacré à la violence ordinaire dans l'Algérie coloniale.

Le Dr. Thénault a écrit plusieurs ouvrages dont : [Une drôle de justice : Les Magistrats dans la guerre d'Algérie](#) (2001) ; [Histoire de la guerre d'indépendance algérienne](#) (2005) ; *La gauche et la décolonisation* dans l'ouvrage collectif [Histoire des gauches en France](#) (2005) ; co-auteur de [La France en guerre, 1954-1962 : Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne](#) (2008) ; [Algérie, des « événements » à la guerre : Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne](#) (2012) ; [Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale : Camps, internements, assignations à résidence](#) (2012) ; [Histoire de l'Algérie à la période coloniale : 1830-1962](#) (2014).

Le Dr. Sylvie Thénault a obtenu le prix Malesherbes en 2002 pour *Une drôle de justice, les magistrats dans la guerre d'Algérie* (éditions La Découverte, 2001), considéré comme une contribution inédite à l'histoire de la justice pendant la guerre d'Algérie grâce aux dépouillements d'archives de l'armée de terre et de la justice.

La source originale de cet article est [Algérie Résistance](#)

Copyright © [Dr. Sylvie Thénault](#) et [Mohsen Abdelmoumen](#), [Algérie Résistance](#), 2019

---

Articles Par : [Dr. Sylvie Thénault](#) et [Mohsen Abdelmoumen](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)